

# édito

**E**space aménagé, gardienné, clôturé, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels, la déchetterie constitue un maillon essentiel de la chaîne de gestion des déchets.

• En accueillant les encombrants, elle permet de répondre à la résorption progressive des dépôts sauvages.

• En acceptant les déchets ménagers spéciaux (huiles, solvants, peintures...), elle les soustrait des flux d'ordures ménagères et limite les risques de pollution des sols et des eaux.

• En recevant les déchets recyclables, elle constitue un point d'apport volontaire supplémentaire.

## Déchets verts

En période de tailles et tontes, les micro-plates-formes de compostage sont à votre disposition sur le territoire (Liste sur le Calendrier déchets ménager 2011).

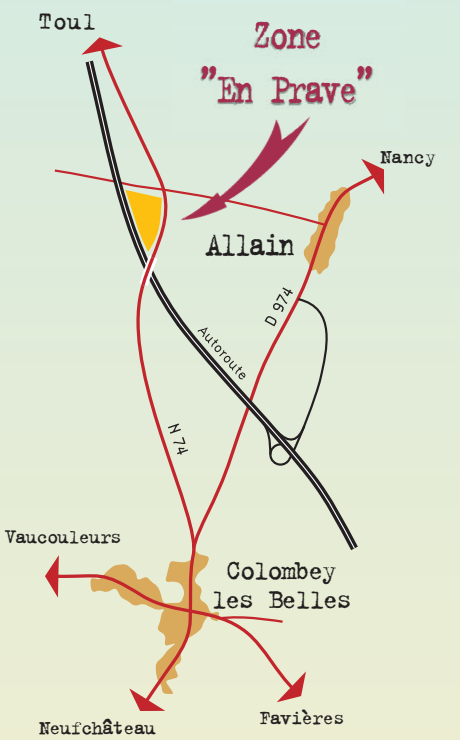
**Utilisons au mieux ces outils qui marquent la volonté de préserver notre environnement!**

Claude Deloffre / Vice Président



## situation.

➤ Sur la zone d'activité "En Prave", à 3kms de Colombey les Belles. Cette position géographique permet de desservir les 3/4 de la population.



## gestion.

➤ La déchetterie, propriété de la Communauté de Communes, est une installation classée pour la protection de l'environnement.

➤ Son exploitation (gardiennage, entretien) est gérée par les services de la collectivité.

➤ Le transport, la valorisation ainsi que le traitement sont confiés à des entreprises spécialisées.

## le rôle du gardien.

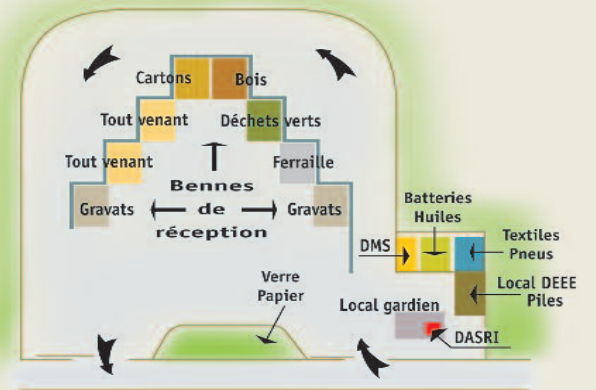
- Contrôler les usagers
- Accueillir et informer
- Contrôler les dépôts
- Veiller à l'application du règlement

Le gardien de la déchetterie pourra, de sa propre initiative, refuser tous dépôts non conformes à la législation et/ou présentant un risque de par leurs natures ou leurs dimensions.

# Un espace où vous pouvez déposer:

<b>Tout venant</b> (déchets non recyclables ou non valorisables)	<b>Gravats</b> (volumes limités à 2m³/jour par habitant ou entreprise)	<b>Ferrailles Métaux</b>	<b>Papiers Cartons</b>	<b>Verre</b>
<b>Bois</b>	<b>Déchets verts</b>	<b>Piles Batteries</b>	<b>Pneus (V.L.)</b> (4 pneus par an et par foyer)	<b>Textiles Chaussures</b> (Placés à l'intérieur d'un sac avec les vêtements pliés)
<b>Déchets Ménagers Spéciaux</b> (peintures, diluants, désherbants...) (DMS)	<b>Huiles usagées</b> (huiles de vidange et de fritures)	<b>Déchets médicaux des particuliers</b> (DASRI)	<b>Déchets d'Équipements Électriques, Électroniques, (DEEE)</b> (ordinateurs, écrans, téléviseurs, aspirateurs, électro-ménager divers, tubes fluorescents)	

**conseils** ➤ Pensez à trier vos déchets pour en faciliter le déchargement. Pour les pneus et les "DEEE", le vendeur à l'obligation de reprise de votre ancien matériel en cas de remplacement de celui-ci.



Plan de la déchetterie

**Déchets interdits**

- ➔ Ordures ménagères
- ➔ Déchets industriels
- ➔ Déchets carnés (animaux)
- ➔ Médicaments
- ➔ Amiante
- ➔ Déchets hospitaliers

# Mais que deviennent tous ces déchets?

	<b>Tout venant</b>	<b>Enfouissement</b> • Centre de stockage pour les déchets ultimes		<b>Ferrailles / Métaux</b>	<b>Recyclage</b> • Tôle • Pièces pour l'industrie automobile...
	<b>Gravats</b>	<b>Valorisation</b> • Concassés et granulats pour travaux de voirie et remblais.		<b>Bois</b>	<b>Valorisation</b> • Copeaux • Panneaux • Bois énergie...
	<b>Déchets verts</b>	<b>Valorisation</b> • Compost • Lombriculture...		<b>Papiers - Cartons</b>	<b>Recyclage</b> • Cartons d'emballage • Papier journal • Papiers d'essuyage...
	<b>D.M.S. Déchets ménagers "spéciaux"</b>	<b>Valorisation</b> • Énergétique (chaufferie, cimenterie...) • Régénération.		<b>Huiles usagées</b>	<b>Valorisation.</b> • Énergétique (chaufferie, cimenterie...)
	<b>Batteries</b>	<b>Recyclage</b> par traitement des composants.		<b>DASRI (particuliers)</b>	<b>Valorisation énergétique</b> • cogénération, production d'électricité et de chaleur
	<b>Pneus</b>	<b>Recyclage</b> par traitement des composants.		<b>D.E.E.E</b>	<b>Dépollution Recyclage Valorisation</b> • Équipements électriques... • ...et électroniques
	<b>Textiles</b>	<b>Recyclage Valorisation</b> • Nouvelles fibres textiles • Aide humanitaire		<b>Ampoules</b>	<b>Recyclage</b> • Granulés pour revêtements routiers et sportifs.

Ces équipements sont triés, démantelés, dépollués et valorisés selon des normes et des technologies qui ne cessent d'évoluer.

# Conditions d'accès

## Particuliers

La déchetterie est accessible gratuitement :

- Aux habitants des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toullois.
- Aux habitants de toutes autres communes ayant signé une convention d'accès.

## Entreprises Artisans Commerçants

Les entreprises du territoire de l'EPCI ainsi que les entreprises extérieures peuvent avoir accès à la déchetterie d'Allain.

Conditions requises

- Travaux réalisés sur le territoire.
- Présentation à la déchetterie d'un bon de livraison ou d'un justificatif de l'entreprise pour émission d'un reçu pour facturation.
- Accès autorisé tous les jours ouvrables sauf les samedis.

### Déchets acceptés

Dépôt payant	le m <sup>3</sup>
• Gravats	13€
• Tout venant (Déchets ultimes)	17€
• Déchets verts	11€
• Bois	10€
• Papiers/cartons (> à 1m <sup>3</sup> non pliés)	5€

### Dépôt gratuit

- Ferrailles
- DEEE (en fonction de l'activité)

### Déchets non acceptés

- Déchets spéciaux (peintures, solvants)
- Pneus et amiante.



## Véhicules autorisés

- Véhicules légers (voiture).
- Véhicules légers attelés d'une remorque.
- Véhicules utilitaires d'un P.T.A.C. maximum de 3.5 T non attelés.
- Véhicules d'une hauteur inférieure à 2 mètres.

### Cas particuliers

L'accès aux véhicules de location ou de prêt est autorisé sur présentation d'un badge temporaire à retirer en Mairie.

## Jours et horaires d'ouverture

	ÉTÉ 15 avril 31 octobre	HIVER 1 <sup>er</sup> novembre 14 avril
<b>Lundi</b>	8h00 → 12h00	8h00 → 12h00
<b>Mercredi</b>	10h00 → 12h00 13h30 → 18h00	10h00 → 12h00 13h30 → 17h00
<b>Jeudi</b>	13h30 → 18h00	13h30 → 17h00
<b>Vendredi</b>	13h30 → 18h00	13h30 → 17h00
<b>Samedi</b>	9h00 → 12h00 13h30 → 18h00	9h00 → 12h00 13h30 → 17h00

La déchetterie est fermée le dimanche et les jours fériés

## Identifiez-vous!

Pour les particuliers, l'accès nécessite l'apposition d'une vignette autocollante sur le pare-brise du véhicule. Celle-ci vous sera attribuée par la mairie de votre résidence sur présentation de la carte grise du ou des véhicules.

# L'accès à une déchetterie pour tous

Une couleur = une déchetterie

La vignette qui vous sera remise en mairie vous donne droit d'accès à la déchetterie d'Allain mais également à la déchetterie plus proche de votre lieu de résidence.



URUFFE / GIBEAUMEIX

Déchetterie de Vaucouleurs



SEXEY AUX FORGES

Déchetteries d'Allain et Neuves-Maisons



VILLEY LE SEC

Déchetteries d'Allain et Gondreville\*

ABONCOURT  
AROFFE  
BEUVEZIN  
COURCELLES  
FECOCOURT

GEMONVILLE  
GRIMONVILLER  
PULNEY  
TRAMONT EMY

TRAMONT LASSUS  
TRAMONT S' ANDRE  
VANDELEVILLE  
VICHERY



Déchetteries d'Allain et Rainville/Châtenois

ALLAIN  
ALLAMPS  
AUTREVILLE\*  
BAGNEUX  
BARISEY la COTE  
BARISEY au PLAIN  
BATTIGNY  
BICQUELEY\*  
BLENOD les TOUL  
BULLIGNY

COLOMBEY les BELLES  
CREPEY  
CREZILLES  
DOLCOURT  
FAVIERES  
GELAU COURT  
GERMINY  
GYE\*  
HARMONVILLE\*  
MONT L'ETROIT

MONT le VIGNOBLE  
MOUTROT  
OCHEY  
PUNEROT\*  
SAULXURES les VANNES  
SAULXEROTTE\*  
SELAINCOURT  
THUILLEY aux GROSEILLES  
VANNES le CHATEL



Déchetterie d'Allain

\* Accès autorisé par convention



Rainville/Châtenois



graphisme : pierre Dubroncourt 03 83 71 69 64 • Imprimé sur papier recyclé par Lorraine Graphic Impression

Afin d'assurer le même service de proximité à l'ensemble des habitants de notre Communauté de Communes qui s'étend du Sud de Toul aux portes des Vosges, des conventions d'accès ont été passées avec les Intercommunalités voisines (proche de votre commune) possédant une déchetterie.

# Une déchetterie

pour tous

en Pays de Colombey et du Sud Toullois

Guide pratique

édition 2011



www.pays-colombey-sudtoullois.fr

